

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 36/003/2007 (Public)
Bulletin n° : 198
ÉFAI
16 octobre 2007

Singapour. Il faut que l'Association internationale du barreau intervienne contre les restrictions à la liberté d'expression

Amnesty International appelle les quelque 3 000 avocats de nombreux pays assistant à la réunion de l'Association internationale du barreau à Singapour, du 14 au 19 octobre, à condamner tout détournement de la loi pour faire taire ceux qui critiquent le gouvernement ou militent en faveur des droits humains.

Amnesty International prie instamment les participants à cette réunion d'exprimer leur préoccupation face à l'utilisation de lois restrictives et de poursuites en diffamation par les dirigeants du Parti d'action populaire (PAP) pour réduire au silence ceux qui critiquent, pacifiquement, le gouvernement. Associée à des poursuites en diffamation systématiques pour des motifs politiques, la législation autorisant, en violation des normes internationales, les restrictions à la liberté d'expression et d'association a permis de maintenir un climat d'intimidation politique et d'autocensure à Singapour.

Dirigeant du Parti démocrate de Singapour (SDP), connu pour ses critiques à l'égard du gouvernement et ardent défenseur des droits humains, Chee Soon Juan a été incarcéré pour avoir déploré le manque d'indépendance de la justice à Singapour et avoir parlé sans y avoir été autorisé publiquement. Des poursuites engagées par deux responsables gouvernementaux l'ont conduit à la faillite et il ne peut de ce fait présenter sa candidature pour être réélu. Lui et ses collègues ont été récemment arrêtés pour « *réunion illégale* » parce qu'ils manifestaient silencieusement pour condamner l'usage de la violence contre les manifestants pacifiques du Myanmar et avaient soulevé des questions au sujet des liens entre Singapour et ce pays. Les autorités avaient refusé d'autoriser la manifestation silencieuse. Chee Soon Juan, qui est reconnu internationalement pour son militantisme en faveur des droits humains et de la démocratie, prévoit de mener seul, pendant toute la durée de la réunion de l'Association internationale du barreau, une manifestation silencieuse pour sensibiliser le public aux liens qui existent entre Singapour et le Myanmar, dans le secteur du commerce des armes en particulier.

D'autres exemples incluent deux avocats de renom qui ont été pénalisés pour avoir exercé leur droit à exprimer leurs opinions. Francis T. Seow, ancien procureur et ancien président du barreau de Singapour, a été arrêté en application de la Loi relative à la sécurité intérieure pour avoir assuré la défense de personnes incarcérées en vertu également de cette loi, et pour « *ingérence* » dans les affaires intérieures de Singapour. Libéré uniquement après avoir "avoué", il est revenu par la suite sur ces "aveux" alors qu'il était en exil, expliquant qu'ils lui avaient été extorqués sous la contrainte. Ancien juge et ancien dirigeant du Parti des travailleurs, de l'opposition, J. B. Jeyaretnam n'a pu se présenter à des élections ni exercer le droit après avoir été mis en faillite par une série de poursuites en diffamation, à caractère politique, qui lui avaient été intentées par des responsables du parti au pouvoir. Ce n'est que cette année qu'il a pu régulariser sa situation auprès de ses créanciers et qu'il peut désormais de nouveau exercer le droit et se présenter à un scrutin.

La réunion à Singapour fournit à l'Association internationale du barreau une occasion privilégiée de montrer son opposition à tout recours à la loi pour réprimer l'opposition. Amnesty International exhorte les participants à la réunion de l'Association internationale du barreau à condamner immédiatement un tel détournement de la loi.

/FIN